Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 89 Cote : 11NUM/1R1275_02

Nom : Régudy
Prénoms : Lucien Félix Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 159
Classe de mobilisation : 1894

## ÉTAT CIVIL.

Né le 28 avril 1894, à St Georges d'Espéranche, canton d' Heyrieux, département de l'Isère, résidant à Charantonnay, canton d' Heyrieux, département de l'Isère, profession de Jardinier
fils de feu Joseph et de Guinin Madeleine, domiciliés à Charantonnay, canton d' Heyrieux, département de l'Isère

N° 58 de tirage dans le canton d' Heyrieux

## SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils châtains
yeux châtains, front ordinaire
nez moyen, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 73 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3
militaire (2). ____

## DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Services auxiliaires (mauvaise dentition)

Compris dans la 5e partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

## DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Passé dans la réserve de l'armée active le 4er novembre 1898

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. Service auxiliaire — Numéro au répertoire du corps.
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Service auxiliaire
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Service auxiliaire 14e Sion Inf. 2348

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 17

A accompli une 1re période d'exercices dans l' ____ du ____ au ____
A accompli une 2e période d'exercices dans l' ____ du ____ au ____
Passé dans l'armée territoriale le 1er Octobre 1903.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Rappelé à l'activité par suite de la mobilisation Générale (Service de la Réquisition) du 2 Août 1914 et renvoyé dans ses foyers le même jour 17
Maintenu service auxiliaire par Cie de Cons. ms de Vienne du 2 décembre 1914 Rappelé à l'activité par suite de la mobilisation Générale Décret Présidentiel 1er août 1914. Arrivé au Corps le 20 Fre 1915 - Maintenu Service auxiliaire par Cie de la Commission Régionale de réforme du Rhône - Vu le 2 décembre 1916 (illegible)
Décédé le 10 décembre 1917 à Charantonnay (Isère) suivant constaté par la Gendarmerie de St Jean de Bournay (Isère) le 11 décembre 1917 - Campagne Allemagne du 8 août 1914 au 10 déc. 1917

## LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

| Dates. | Communes. | Subdivisions de région. | D domicile ou R résidence. |
|---|---|---|---|
| | | | |

## ÉPOQUE
À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | DATE de la LIBÉRATION du service militaire. |
|---|---|---|---|---|
| 1er Novembre 1898 | 1er Novembre 1908 | 1er Novembre 1914 | 1er Novembre 1921 | 1er OCTOBRE 1922 |

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 18[illegible].
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la l.)

Guerre. — Registre matricule. — 1994-147-94. 3